

## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 863-2019**

#### **AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ**

Que les membres du conseil de la Municipalité de St-Apollinaire ont adopté, à une séance ordinaire tenue le 6 mai 2019, le Règlement no 863-2019 modifiant le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme no 593-2007 et ses amendements afin d'ajouter et de modifier des définitions en lien avec les bâtiments attenants.

Que le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi et peut être consulté en tout temps durant les heures d'ouverture régulières du bureau municipal, 11, rue Industrielle.

Donné à Saint-Apollinaire le 26 juin 2019.



Cathy Bergeron,  
Directrice générale adjointe

---

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Cathy Bergeron, directrice générale adjointe de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus, le 26 juin 2019, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit au bureau municipal ainsi que sur le site internet de la Municipalité de Saint-Apollinaire.

Donné à Saint-Apollinaire le 26 juin 2019.



Cathy Bergeron,  
Directrice générale adjointe